

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

tenue au SMVV à Mézériat à 19 heures

Nombre de délégués élus : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Date de la convocation : 03/06/2026

Nombre de délégués votants : 9

Présents :

MM. Jean-Luc BERNARD, Gérard BRANCHY, Patrick DURANDIN, Martial LOISY, Luc MICHEL, Joël MONIER
Mmes. Marie CERLES, Annick GREMY

Excusés : MM. Baptiste DAUJAT, Philippe POTTIER, Mme. Marie-Christiane PAYET PIGEON

Secrétaire de séance : M. Patrick DURANDIN

Agents présents :

MM. Stéphane KIHLE, Laurent CHARBONNIER, Thibaud PANDELAKIS, Mme. Murielle LABORIER

Début de la séance : 19h05

M. BRANCHY remercie les délégués présents, excuse les absents et indique que l'ordre du jour a été joint à la convocation.

A la demande de Mme. Marie CERLES, chaque membre élu se présente ; Stéphane KIHLE, directeur, présente l'équipe technique du Syndicat.

Le Président indique qu'une nouvelle agente chargée de missions zones humides prend ses fonctions le 17 juin au sein du SMVV.

❖ Par délibération DBE2026-06-026 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Exécutif du 05/02/2026

Aucune observation n'étant apportée, le procès-verbal de la séance du Bureau Exécutif du 05 février 2026 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (**9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**).

❖ Par délibération DBE2026-06-027 : Choix du prestataire de l'étude de faisabilité de renaturation de la confluence Veyle-Irancel à Mézériat

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une opération majeure pour le Syndicat et laisse la parole à Stéphane KIHLE pour une présentation détaillée. Le Directeur retrace l'historique de la friche industrielle : il s'agit au départ d'un ancien moulin, dont un dernier vestige traverse le cours d'eau de La Veyle. Une industrie de salaison s'est ensuite installée sur le site, son activité a cessé en 2010 et l'entreprise a été placée en 2014 en liquidation judiciaire. Cet ancien moulin disposait d'un droit fondé en titre auquel le liquidateur du site a renoncé un peu avant 2020. Les vannages, bien que maintenus en position ouverte, constituent un obstacle à la continuité écologique.

L'abandon des bâtiments a donné naissance à une friche industrielle et la question de les détruire s'est posée à un moment donné mais a été finalement abandonnée.

En 2025, le liquidateur a proposé de vendre le site à un investisseur privé à l'appui d'une réglementation rendant l'opération possible. Le Syndicat est intervenu pour échanger sur les enjeux en matière hydraulique et a proposé une renaturation partielle du site par une intervention ciblée centrée sur les milieux aquatiques et la confluence Veyle-Irancel.

Entre 3,5 et 4 ha sont concernés sur les 8 ha du site et 300 m de rivière sont à recréer.

Les enjeux de cette renaturation sont les suivants :

- Restauration écologique et paysagère d'un site aux portes du village,
- Diminution très sensible de l'aléa inondation des zones habitées de Mézériat,
- Contraintes techniques de traitement de la pollution des sols potentiellement moins lourdes que pour un projet de réhabilitation urbain,
- Mobilisation potentielle de financements à taux élevé couvrant toute l'assiette du projet via le 12^{ème} programme de l'agence de l'Eau.

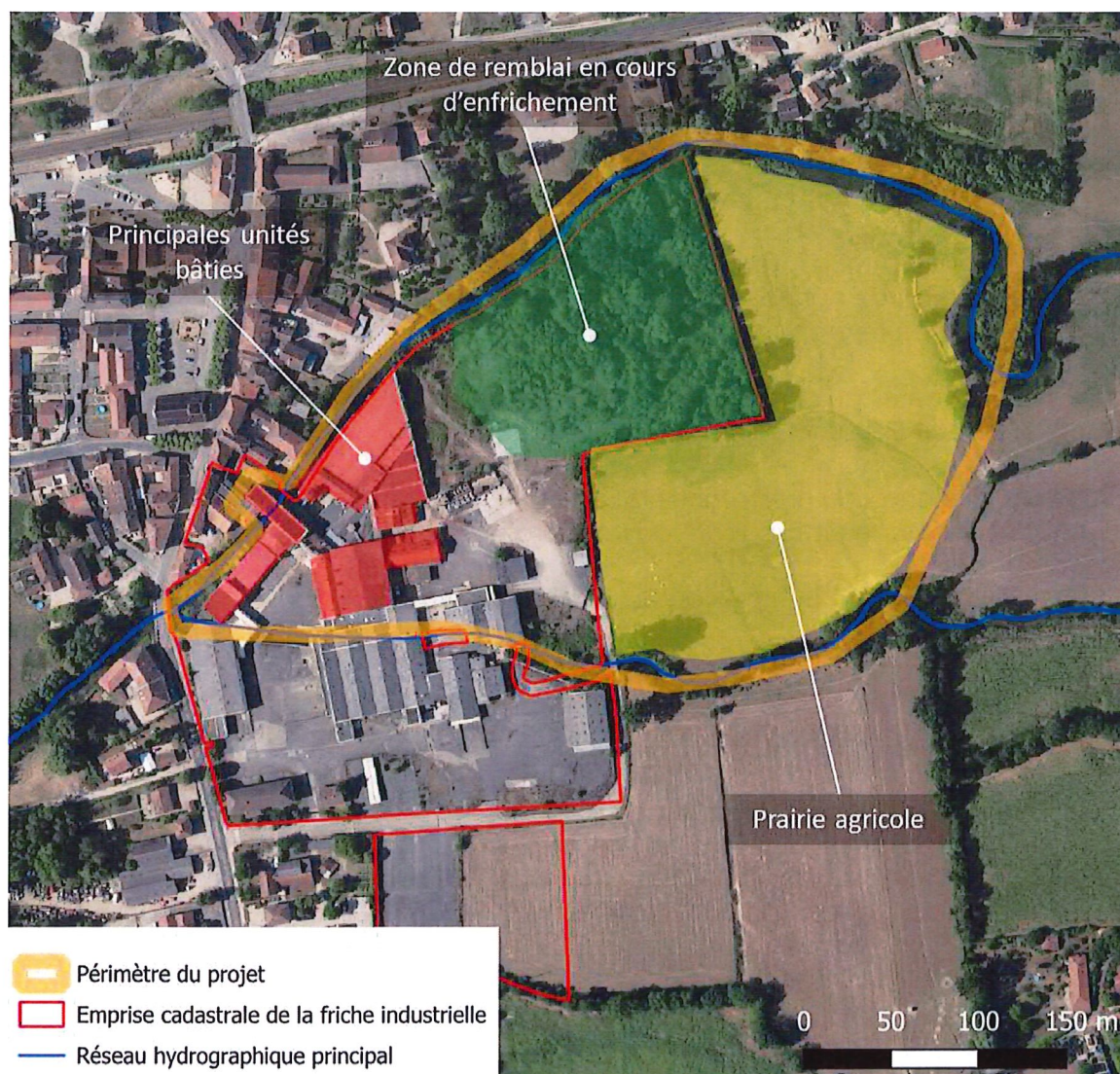


Le Directeur, Stéphane KIHL, présente les **3 phases** de l'étude de faisabilité :

- **Phase 1** : Diagnostic
Inventaire des données disponibles, rédaction des comptes-rendus et lancement des investigations complémentaires, production d'un rapport de diagnostic complet,
- **Phase 2** : Définition d'un scénario d'aménagement,
- **Phase 3** : Production d'un avant-projet détaillé avec estimation consolidée des coûts.

Les phases 1 et 2 nécessiteront l'accord du propriétaire du site à fixer par convention, l'exploitation des possibilités foncières des Communautés de communes, l'intégration des partenaires financiers au pilotage et des services de l'Etat.

Le planning est le suivant : rendu phase 1 en 2026, phase 2 en 2027 et la phase 3 avec la production finale d'un avant-projet sur la faisabilité du projet en 2028.



Le coût de l'étude de faisabilité est estimé entre 60 K€ et 70 K. Les demandes de subventions ont fait l'objet d'une délibération antérieure du Bureau exécutif à hauteur de 90 k€ HT. **Les**

financements se répartissent entre l'Agence de l'eau à hauteur de 60%, le Département de l'Ain 20% et le Fond Vert si nécessaire.

L'étude d'avant-projet a été inscrite au budget 2026 en section investissement pour un montant de 193 000 € (prévision d'études complémentaires en cours d'avancement).

Stéphane KIHLE indique que, conformément à la réglementation en vigueur, une offre de Marché public à procédure adaptée (MAPA) a été lancée et mise en ligne le 31/03/2026 pour une date de remise des offres avant le 22/05/2026. Deux visites de site ont été organisées, auxquelles ont assisté 5 candidats.

L'analyse des offres a été réalisée selon des critères de choix définis au règlement de consultation, soit 60 % sur la valeur technique (références, compétences équipe, méthodologie, moyens techniques et planning), 40 % sur le prix.

Six offres ont été déposées sur la plate-forme dans les délais impartis : BIOTEC Ingénierie, C&D Ingénierie, EGIS Eau, SUEZ, EODD Ingénieurs conseil, CEREG.

Après avoir exposé une analyse détaillée de chaque offre, Stéphane KIHLE propose à l'Assemblée de retenir l'offre du **cabinet C&D Ingénierie, en groupement avec HTV, ETC et Ingéos**, d'un montant de 60 750 € TTC, dont les principaux points forts sont une bonne compréhension, une intégration et appropriation des objectifs et notamment des principaux points de vigilance, un groupement couvrant toutes les compétences attendues avec des co-traitants ayant déjà travaillé sur le site et apportant une vraie plus-value, et enfin un prix compétitif.

Le Président, Gérard BRANCHY, remercie le Directeur pour le travail effectué, de même que les élus qui reconnaissent une bonne synthèse et des explications complètes.

Le Président soumet cette proposition au Bureau Exécutif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (**9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**), le Bureau Exécutif :

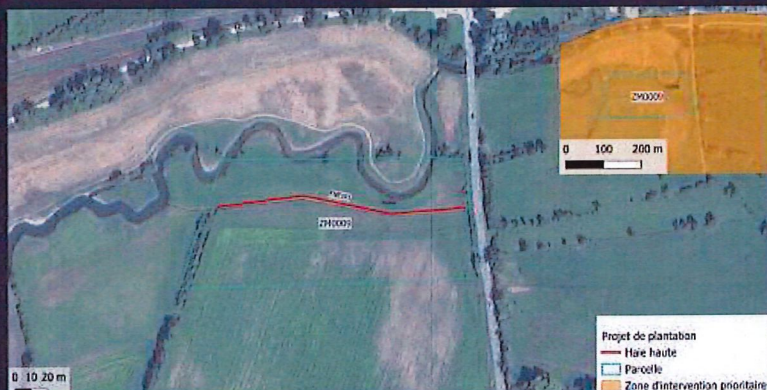
- **APPROUVE** le choix du prestataire C&D Ingénierie, en groupement avec HTV, ETC et Ingéos pour l'étude de faisabilité de renaturation de la confluence Veyle/Irancel à Mézières
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

❖ Par délibération DBE2025 06 028 : approbation de la convention de partenariat SMVV/GBA pour la plantation d'une haie à POLLIAT dans le cadre du Marathon de la Biodiversité

Le Président expose au Bureau Exécutif que le Syndicat Mixte Veyle Vivante (SMVV) a sollicité Grand Bourg Agglomération (GBA) pour bénéficier du dispositif du Marathon de la Biodiversité. Stéphane KIHLE précise qu'il s'agit de la plantation de 220 mètres linéaires de haie en périphérie du site renaturé de la Veyle à l'amont du site de Polaizé à Polliat. Le reste à charge pour le Syndicat dans cette opération qui s'inscrit en complément des travaux déjà réalisés, est de 158,40 € pour un coût global de 2 332 €.

Convention proposée en complément des opérations de végétalisation du site renaturé de Polaizé à Polliat

Plantation de 220 mètres linéaires



Postes de dépenses	Financement	Coût estimatif TTC
Jeunes plants forestiers	Fournis par GBA	484 €
Paillage	Fournis par SMVV indemnisé par GBA	264 €
Prestation plantation	Financé par GBA avec 10% SMVV	1 584 €
TOTAL		2 332 €
Reste à charge SMVV		158,40 €

DELIBERATION : Le Bureau autorise le Président à signer la convention

Le Président propose le principe et le contenu de cette convention à la validation du Bureau Exécutif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (**9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**), le Bureau Exécutif :

- **ACCEPTE** la Convention de partenariat SMVV/GBA pour la plantation d'une haie à Polliat dans le cadre du Marathon de la Biodiversité,
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

❖ Aménagement Grande et Petite Veyle à l'amont de Pont-de-Veyle : point d'étape

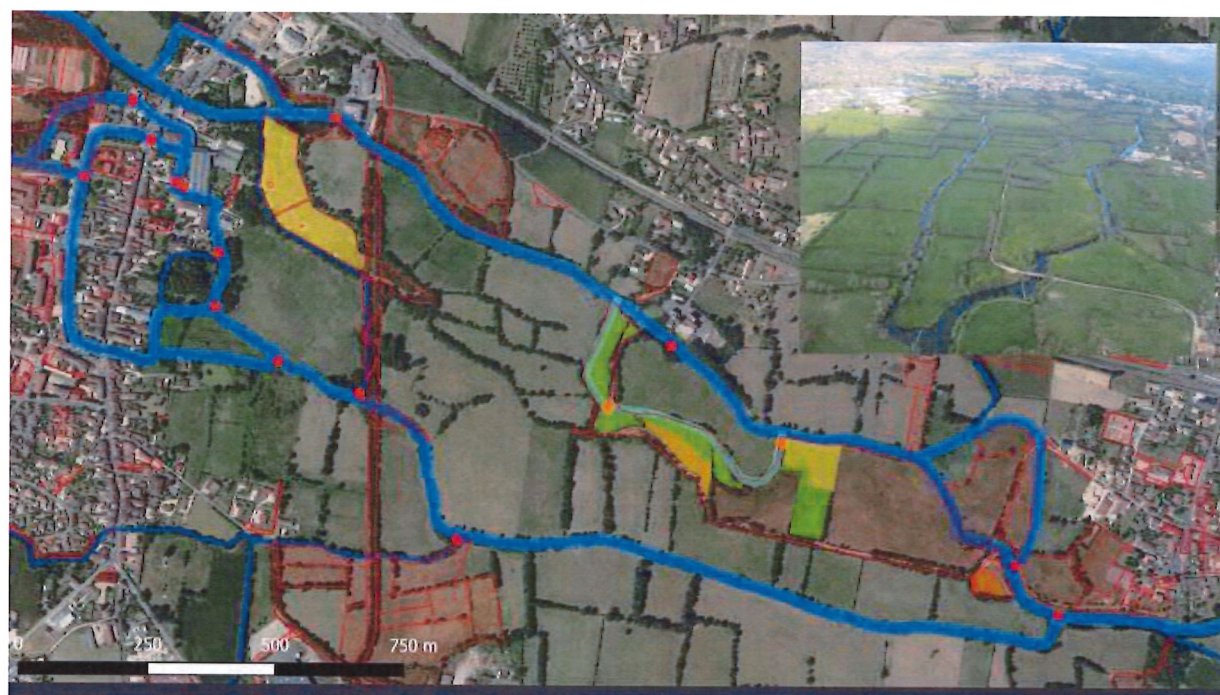
L'objectif de cette opération est double : d'une part diminuer l'aléa inondation des zones habitées de Pont-de-Veyle sud et de la ZA de Laiz, d'autre part réaliser la renaturation de cours d'eau par la restauration morphologique de la Grande Veyle et l'effacement d'un obstacle à la continuité écologique.

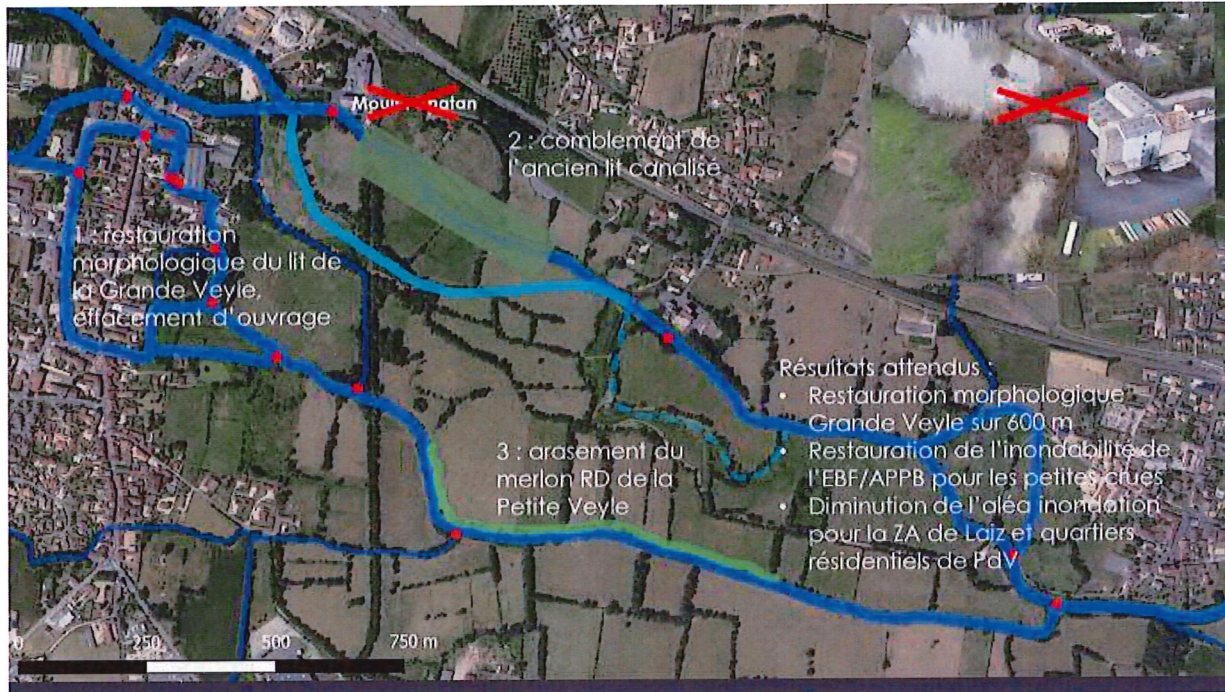
Stéphane KIHL rappelle qu'une étude hydraulique menée en 2022 par le prestataire HTV, a consisté en la proposition d'aménagement.

Il expose plus en détail l'opération et ses différentes phases :

- Phase 1 : Restauration morphologique du lit de la Grande Veyle et effacement de l'ouvrage du moulin Chatan,
- Phase 2 : comblement de l'ancien lit canalisé,
- Phase 3 : arasement partiel du merlon en rive droite de la Petite Veyle pour favoriser les débordements en lit majeur et réorienter une partie des écoulements vers la Grande Veyle.

Les résultats attendus sont la restauration morphologique de la Grande Veyle sur 600 m, la restauration de l'inondabilité de l'EBF/APPB pour les petites crues, la diminution de l'aléa inondation pour la ZA de Laiz et les quartiers résidentiels de Pont-de-Veyle.





Le Directeur présente le planning de l'opération et les enjeux du projet liés aux habitats naturels et flore patrimoniale. Afin de limiter l'impact sur les milieux naturels, un inventaire faune-flore / espèces protégées a été réalisée par un prestataire en 2025 pointant les principales sensibilités et la nécessité d'une démarche ERC. Le projet mettant à mal les milieux naturels, des dérogations seront à demander à la DREAL.

Des négociations foncières et concertation vont être engagées jusqu'en fin d'année 2026, notamment avec les propriétaires et agriculteurs riverains des zones concernées.

Un avant-projet définitif (APD) verra le jour dans les mois à venir, suivi de la rédaction et dépôts des dossiers réglementaires : DIG Warsmann, DLE déclaration, instruction ERC/EP et APPB.

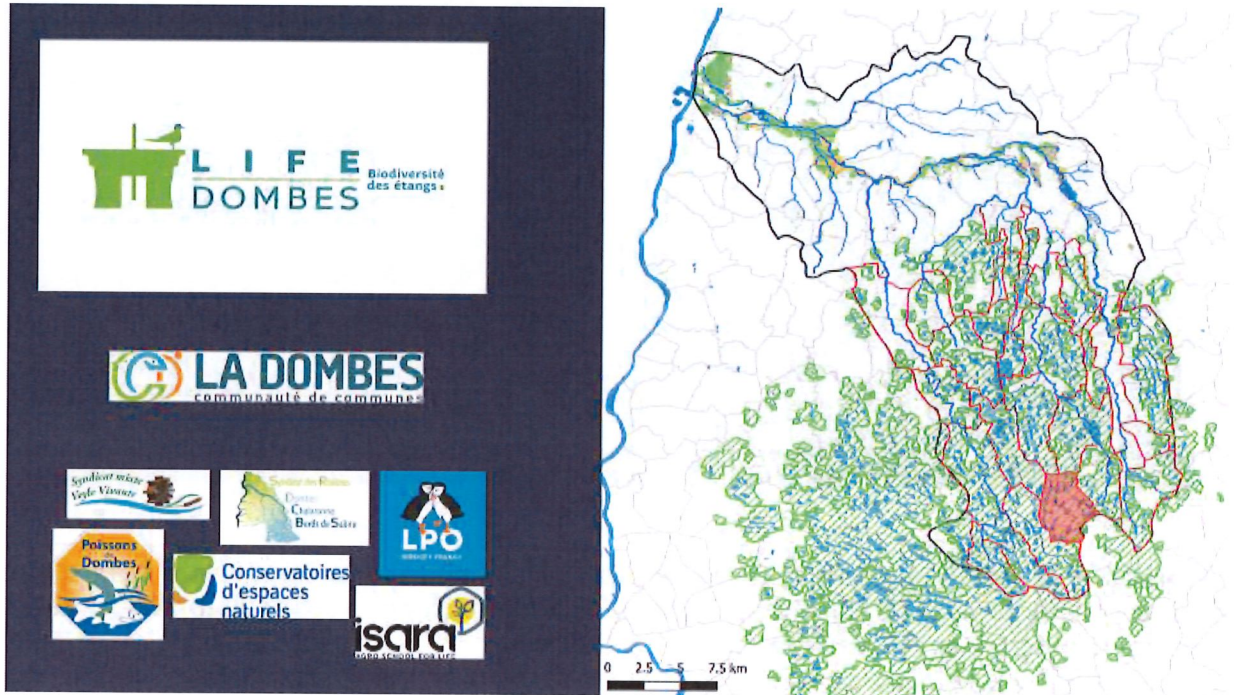
L'année 2027 sera consacrée à la phase travaux avec le recrutement des entreprises et le suivi des travaux.

M. Luc MICHEL, Mme. Annick GREMY manifestent leur vigilance quant à l'impact du changement des lits des cours d'eau sur les habitants riverains, le devenir de certaines frayères. Stéphane KIHLE et Laurent CHARBONNIER du SMVV les rassurent sur le bien-fondé du projet.

❖ Mise en œuvre du programme LIFE Dombes : point d'étape

Le programme LIFE Dombes réunit un consortium : CC Dombes, SMVV, SRDCBS, LPO, Poissons des Dombes, Conservatoire d'espaces naturels, ISARA. Porté par la CC de la Dombes auprès du programme européen LIFE, il a pour objectif la mise en œuvre d'actions de préservation de la biodiversité du système dombiste. Stéphane KIHLE, directeur, présente l'opération : une vingtaine de chaînes d'étangs, le découpage géographique, l'aménagement effectué par le Syndicat des Rivières de la Chalaronne, une durée du projet sur 7 ans de 2026 à 2032, un coût global pour le SMVV de 1,1 M€, un financement global de 70 à 75 % par la CC Dombes, la DREAL et le Conseil Départemental de l'AIN (y compris le temps d'animation, soit 1 ETP en moyenne sur les 7 ans), un 1er acompte perçu de 360 K€. Ce programme est une opportunité pour le SMVV de réaliser des actions sur le secteur de la Dombes et plus précisément sur ce projet, son intervention consiste en la plantation de haies, restauration et création de mares, restauration de prairies naturelles, rédaction de plan de gestion de chaînes d'étangs.

Thibaud PANDELAKIS, chargé de la gestion du projet LIFE au sein du SMVV, apporte des précisions supplémentaires et met en avant les difficultés à obtenir des rendez-vous avec les agriculteurs pour élaborer des plans d'actions.



❖ Questions diverses

Planning de réunions à venir :

- Proposition de date du prochain Comité Syndical les 16 ou 23 septembre 2026 à 19h00 avec visite de l'opération Polaizé à Polliat à partir de 17h30 (date à définir ultérieurement)
- Commission des finances : jeudi 15 octobre 2026 à 14h30,
- Comité Syndical DOB : mercredi 16 décembre 2026 à 20h00.

Fin de la séance : 20h55

Le Président,
Gérard BRANCHY

Le Secrétaire de séance,
Patrick DURANDIN